



Séance extraordinaire du 24 juillet 2023

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de L'Ascension, tenue au lieu ordinaire des délibérations, le 24 juillet 2023, à 17 h 00, à la salle du conseil située au 58, rue de l'Hôtel-de-Ville, à L'Ascension.

Sont présents et forment le quorum requis par l'article 147 du Code municipal du Québec les conseillers et conseillères suivants :

Monsieur Yves Leduc	poste no 1
Madame Danièle Tremblay	poste no 3
Monsieur Guy Gauthier	poste no 4
Monsieur Raynald Stockless	poste no 5
Madame Annie Chevalier	poste no 6

sous la présidence de monsieur le maire Jacques Allard.

Était absente Madame Marie-Claude Bélanger, poste no 2, après avoir reçu l'avis requis par la loi.

Monsieur Jean-Pierre Valiquette, directeur général et greffier trésorier, est également présent.

Le directeur général et greffier trésorier certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié tel que requis par la loi

1

RÉSOLUTION 2023-07-150 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2023-550 décrétant des dépenses en immobilisation de 2 786 000 \$ et un emprunt de 2 786 000 \$ pour l'agrandissement et la réfection de la caserne de pompiers et du garage municipal
3. Octroi d'un contrat suite à l'appel d'offres - Nouveau garage municipal et rénovation de la caserne incendie
4. Autorisation d'appel d'offres par voie d'invitation écrite – Location d'un camion 10 roues pour le déneigement
5. Période de questions
6. Levée de la séance.

Il est proposé par monsieur Yves Leduc et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

2

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-550 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATION DE 2 786 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 2 786 000 \$ POUR L'AGRANDISSEMENT ET LA RÉFECTION DE LA CASERNE DE POMPIERS ET DU GARAGE MUNICIPAL



Séance extraordinaire
du 24 juillet 2023

Madame Danièle Tremblay donne un avis de motion de l'adoption, lors d'une prochaine séance, du règlement numéro 2023-550 décrétant des dépenses en immobilisation de 2 786 000 \$ et un emprunt de 2 786 000 \$ pour l'agrandissement et la réfection de la caserne de pompiers et du garage municipal et procède au dépôt du projet de règlement.

3

RÉSOLUTION 2023-07-151

OCTROI D'UN CONTRAT SUITE À L'APPEL D'OFFRES - NOUVEAU GARAGE MUNICIPAL ET RÉNOVATION DE LA CASERNE INCENDIE

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public pour projet du nouveau garage municipal et rénovation de la caserne incendie;

CONSIDÉRANT que trois entreprises soumissionnaires ont déposé une soumission dans les délais requis et les trois ont été jugés recevables; soit :

Soumissionnaires	Montant \$ incluant taxes
Groupe Laverdure Construction	2 658 107,03
Construction G. Paquette Ltée	2 905 026,01
Constech	3 769 959,06

CONSIDÉRANT que la soumission du Groupe Laverdure Construction est la plus basse et est conforme à l'appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Guy Gauthier et résolu d'octroyer le contrat au Groupe Laverdure Construction pour le projet du nouveau garage municipal et la rénovation de la caserne incendie, au montant de 2 658 107,03 \$, taxes incluses, le tout conformément à son offre déposée le 10 mai 2023 et aux conditions édictées dans le devis. La présente résolution de même que les documents d'appel d'offres constituent le contrat entre les parties.

L'octroi de ce contrat est conditionnel à l'acceptation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du règlement d'emprunt numéro 2023-550.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

4

RÉSOLUTION 2023-07-152

AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES PAR VOIE D'INVITATION ÉCRITE – LOCATION D'UN CAMION 10 ROUES POUR LE DÉNEIGEMENT

Il est proposé par monsieur Raynald Stockless et résolu d'autoriser le directeur général à procéder aux différentes étapes d'appel d'offres par voie d'invitation écrite pour la location d'un camion 10 roues pour le déneigement, saison 2023-2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES



Séance extraordinaire
du 24 juillet 2023

5 PÉRIODE DE QUESTIONS

**6 RÉSOLUTION 2023-07-153
LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par madame Annie Chevalier et résolu de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 17.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussigné, Jean-Pierre Valiquette, directeur général et greffier trésorier de la municipalité de L'Ascension, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

Jean-Pierre Valiquette
Directeur général et greffier-trésorier

Jacques Allard,
Maire

Jean-Pierre Valiquette
Directeur général et
Greffier trésorier

Je, soussigné, Jacques Allard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jacques Allard
Maire